

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 2314

présenté par
M. Emmanuel Maquet

ARTICLE 18 BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à supprimer le délit d'entrave à l'aide à mourir inséré par la commission.

En effet, rien n'indique que le droit que la présente réforme s'apprête à créer fera l'objet de telles tentatives.